

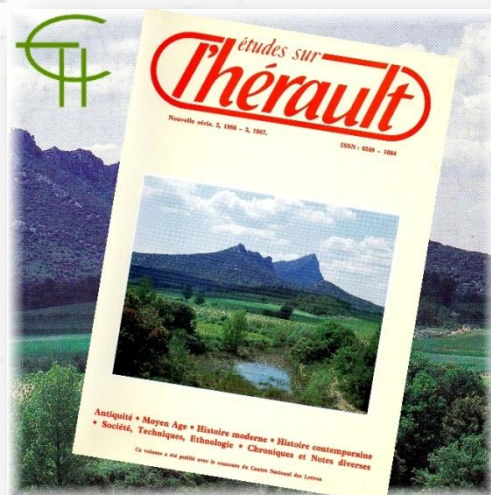
**Article : La toile de maison ou l'or des Ruffes**



Auteur (s) : ..... P. AUSSEL

Nombre de pages : ..... 3

Année de parution : 1987



# La toile de maison ou l'or des Ruffes

par Pierre Aussel

L'étude de divers testaments, contrats de mariages et inventaires concernant plusieurs familles du Puech, près de Lodève, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, permet de dégager un certain nombre de constantes, tant sur la forme que sur le contenu de ces actes. L'une de ces constantes a particulièrement retenu mon attention c'est la présence de linge en « toile de maison ».

Le 4 octobre 1609 par exemple, dans un testament<sup>(1)</sup> de onze pages, François Aussel, du mas des Hémies (aujourd'hui le hameau des Hémies), lègue notamment à sa fille légitime et naturelle « des draps de maison ». Dans un « pacte de mariage conclu en 1638, pour la louange de Dieu et l'augmentation de l'humain lignage », entre Barthélémy Berthomieu et Marguerite Ausselle, du mas de l'On, il est prévu que la future épouse reçoive notamment : « cent vingt livres, trois robbes et deux draps de maison ». Le 9 novembre 1673, Claire Ausselli, veuve de Guillaume Brun du mas de l'On également, lègue notamment à son fils Pierre la somme de vingt livres et « deux linseuls en toile de maison ». Ses deux filles reçoivent, elles aussi, les deux draps de lit tissés dans la même toile.

Particulièrement privilégiés, Antoine Py et Marie Rabejaque (du hameau de Rabejac évidemment), reçoivent par contrat de mariage passé le 4 octobre 1711, notamment « maison, champ, vigne, ginestière et jardin ; un coffre de bois de noyer et deux caisses de bois blanc, le tout fermant à clef... », mais aussi, venant de la famille Rabejac « ... un chauderon de cuivre appelé payerolle avec son ance, pouvant tenir une semai d'eau, quatre chèzes garnies de boze, deux pots de fer, une may à pétrir et dix linsols de toile de maison,... à remettre le jour de la consommation du mariage ». Quelques semaines plus tard, le 13 novembre 1711, Pierre Aussel, fils de feu Jean, du mas de l'On, « ordonne les biens que Dieu lui a donné en ce monde ». Parmi les bénéficiaires de ces dispositions, Marguerite, la fille du testateur, recevra « deux cent quarante livres, un coffre en bois de noyer fermé à clef, un habit de serge d'Uzès, six linsols, six serviettes et deux nappes, le tout toile de maison, payables... lorsqu'elle aura atteint l'âge de vingt cinq ans ou qu'elle se mariera... ». Un siècle plus tard, très exactement le 27 mai 1823, l'inventaire de la maison familiale des Aussel du Puech<sup>(2)</sup>, dressé après le décès du chef de famille Pierre, recèle notamment « dans un grand buffet à la moderne formant deux corps bois blanc..., onze nappes et six serviettes toile de maison, estimées ensemble quatorze francs ».

Cette fameuse toile de maison a continué jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle à servir de parure au lit, à la table et au corps, aussi bien au Puech que dans les villages voisins. Au début de ce siècle, ma propre arrière-grand-mère d'Olmet<sup>(3)</sup>, fabriquait encore, sinon la toile, du moins le fil qui servait à la tisser. Le carrelage de la « souillarde », de l'ancienne maison familiale de Pierre Dardé d'Olmet gardait encore, il y a quelques années, les traces (fentes et écaillures) des coups de battoir que mon aïeule assénait sur les tiges de genêt pour en extraire les

fibres, genêt qu'elle avait au préalable fait rouir dans le bassin que la famille possédait au tènement de « Bérin », sous la ferme de « La Défriche ». La toile de maison était donc bien de la toile de genêt. On en trouve encore, sinon dans des « coffres à noyer fermant à clef », du moins dans le fond des vieilles armoires dans nos villages des Ruffes.

A quel usage était destinée cette toile ? Comment était-elle fabriquée ? Et d'abord, comment le genêt, matière première, était-il cultivé ? Voilà trois questions auxquelles je vais tenter de répondre ; la mémoire familiale, la connaissance du terrain et mes propres découvertes m'y aideront, mais plus encore les études locales menées sur ce sujet<sup>(4)</sup>.

Issu du latin « genesta », par l'intermédiaire de l'occitan « genesta » ou « ginesta » (dont la finale se prononce « o »), le genêt est un nom commun à soixante-et-dix espèces d'arbustes touffus, épineux ou non, à fleurs jaunes ou, plus rarement, blanches qui poussent en Europe, en Asie occidentale et en Afrique du Nord. Celui qui nous intéresse est le genêt d'Espagne, aux pousses flexibles comme du jonc (« spartum junceum », Linné, *Mémoires de l'Académie royale des sciences pour 1778*, p. 622, ou « Jonc de Sparte ».

En dehors de l'usage qui en a été fait dans nos régions, le genêt d'Espagne, malgré la difficulté que présente l'extraction de ses fibres, a été utilisé dans l'Antiquité par les Romains et les Carthaginois pour la fabrication des voiles de navires. Sous la I<sup>re</sup> République, il a été fabriqué des draps de lit en toile de genêt. Plus près de nous, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les services de sécurité des mines utilisèrent le caractère antistatique de la fibre de genêt pour la réalisation de tapis transporteurs de charbon. L'on se souvient d'ailleurs qu'une usine de fabrication d'une telle toile a fonctionné dans le courant des années cinquante, non loin de la Route Nationale n° 9, entre Paulhan et Clermont-l'Hérault. Mais cette industrie, à la collecte et au transport coûteux, a été abandonnée.

---

## I. La culture du genêt dans les Ruffes

---

La ginestière que Marie Rabejaque et Antoine Py trouvèrent le 4 octobre 1711 dans leur corbeille de mariage ne constituait pas une anomalie dans le patrimoine foncier des familles, mêmes modestes, au Puech et plus généralement dans les villages des Ruffes. Cette culture représentait au contraire, en ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle et certainement depuis longtemps, une ressource appréciable pour cette région. Toute cette zone un peu déshéritée, formée de terres rouges du permien, recouvre de vastes espaces, de part et d'autre de la vallée de la Lergue. Parmi les communautés où l'on cultive surtout cet arbrisseau, Broussonnet cite Olmet, Le Puech, Lavalette, Lau-

zières (aujourd'hui Octon) et Celles sur la rive droite, Le Bosc sur la rive gauche. Émile Appolis pense pouvoir ajouter, sur cette même rive gauche, Saint-Jean-de-la-Blaquière, et Soumont dont les habitants furent accusés, dès 1661, par Gaspard de Clermont, Seigneur et Vicomte du Bosc, de polluer le ruisseau du Rivernoux par des « lessives, couvements de lins, chanvres et ginestes, notamment du temps d'été que l'eau du dit ruisseau demeure croupissante... ». Dans ce dernier village de Soumont, le compoix de 1696 prend soin de classer les ginestières en trois degrés différents suivant leur valeur, ce qui indique bien l'importance qu'on leur attribuait. Elles sont allivrées deux sols pour cinquante livres d'estime, un sol trois deniers pour trente livres et dix deniers pour vingt livres. Environ un demi-siècle plus-tôt le compoix du Puech de 1640 comportait déjà une grande abondance et variété de ginestières. C'est le souci de protéger le genêt d'Espagne, ajoute Émile Appolis, que traduit l'arrêt rendu le 26 juin 1770 par le Parlement de Toulouse pour réglementer la dépaissance dans la communauté de Saint-Jean-de-la-Blaquière : les troupeaux ne pourront être menés « dans les olivettes et ginestières d'autrui après les criées ».

Broussonnet donne d'intéressantes précisions sur la culture du genêt « si l'on peut appeler culture le peu de soin qu'ils (les habitants de ces villages) prennent de cette plante ». Il est vrai que les terres les plus riches sont réservées aux « bleds », c'est-à-dire aux céréales qui tiennent une grande place dans la nourriture humaine et animale. La vigne est également répandue mais sur des superficies moindres (41,22 hectares au Puech en 1633). En 1731, on se préoccupe déjà d'interdire les plantations nouvelles ! Ces vignobles occupent en général des sols moins riches<sup>(5)</sup>.

On sème le genêt dans les lieux les plus arides, sur les coteaux les plus en pente, formés par un sol pierreux et où presque aucune plante ne peut végéter. Ce sont notamment les terrains communaux que l'on plante en genêt. La plante forme, « au bout de quelques années un arbrisseau vigoureux dont les racines, en s'insinuant entre les interstices des pierres, deviennent autant de liens qui raffermissent le sol : elles retiennent la petite portion de terre végétale qui se trouve sur ces coteaux et que les pluies torrentielles de l'automne entraîneraient sans cela. Lorsque le terrain qu'on destine à former une « génestière » est d'une qualité moins mauvaise que d'ordinaire, on y sème en même temps, selon Broussonnet, des graines de chardon à foulon, dont le produit suffit à indemniser le cultivateur des frais médiocres qu'a exigés la préparation du sol. » Émile Appolis, qui cite Ernest Martin, précise que ces chardons s'emploient dans l'industrie drapière lodévoise pour faire sortir du drap la laine tassée par les maillets du foulon c'est l'opération du lainage ou garnissage qui vient après le foulage proprement dit<sup>(6)</sup>.

« Ce genêt se sème en janvier après qu'on ait donné un léger labour à la terre. La quantité de semence varie pour une étendue donnée de terrain ; on doit plutôt en employer plus que moins - poursuit Broussonnet - parce qu'il s'en trouve beaucoup de mauvaise et qu'il périclite d'ailleurs un certain nombre de plantes après qu'elles ont poussé. Le genêt ne se multiplie guère que par graines ; celui qui a été transplanté reprend difficilement, même dans les jardins où on le cultive avec soin. D'ailleurs, il donne très abondamment des graines, et elles sont vendues à très bas prix ». On laisse un certain intervalle entre les arbrisseaux ; ils restent ainsi trois ans sans aucune espèce de culture ce n'est qu'au bout de ce temps qu'ils sont devenus assez forts et qu'ils fournissent des rameaux assez longs pour pouvoir être coupés.

La récolte se fait généralement au mois d'août, entre moisson et vendange. « On coupe à la main les rameaux qu'on lie en petites bottes qui sont mises à sécher au soleil ».

## II. La fabrication de la toile de genêt

« Les bottes séchées, on les bat avec un morceau de bois, on les lave dans une rivière, une mare ou un bassin et on les laisse tremper dans l'eau pendant environ quatre heures. Les bottes ainsi préparées sont placées dans un endroit voisin de l'eau - c'est toujours Broussonnet qui consciencieusement fournit tous ces détails - et dont on a soin d'enlever un peu de terre, formant ainsi une espèce de creux où le genêt est placé ; on le recouvre ensuite de fougère ou de paille, et il demeure ainsi à rouir pendant huit ou neuf jours ; on a soin, pendant ce laps de temps, de répandre de l'eau une fois par jour sur ces bottes sans les découvrir. Ensuite on lave les bottes à grande eau ; la partie verte de la plante (ou épiderme) se détache et la partie fibreuse reste à nu ; on bat alors avec un battoir et sur une pierre chaque botte pour en détacher la filasse, qu'on a en même temps soin de ramener vers une des extrémités du rameau... Après cette opération, on délie les javelles et on les étend sur des rochers ou sur une aire pour les faire sécher. Les baguettes ne doivent être teillées que lorsqu'elles sont parfaitement sèches ».

Le travail estival est maintenant terminé : on devine que les femmes y ont pris une large part, qui sera plus importante encore dans l'opération suivante.

C'est l'hiver en effet et très probablement à la veillée que les paysannes des Ruffes filent elles-mêmes la fibre de genêt. Il est dommage que, sur ce point, Broussonnet et Appolis soient aussi avares de détails. Au lecteur de laisser courir son imagination sur la musique endormeuse du rouet...

Après la filature vient le tissage. Ce n'est plus l'affaire des femmes, mais de tisserands habitant eux-mêmes nos villages. Cela n'est pas surprenant car il existe, dans toutes la région Lodève-Clermont, une fraction non négligeable de la population rurale qui participe à certaines opérations de fabrication du drap pour le compte des usines de ces deux cités : c'est le cas notamment à Celles. A défaut d'être grassement rémunérés par les fabriques (ils sont même plutôt exploités)<sup>(7)</sup>, ces tisserands acquièrent cependant une technique qu'ils se transmettent de génération en génération ; en outre le maigre salaire qu'ils perçoivent leur assure le minimum d'argent frais que nécessite une vie essentiellement basée sur l'auto-consommation. Ils travaillent à la commande pour les particuliers. Ainsi, le 27 août 1732, un habitant de Clermont (peut-être un cabaretier) en fait confectionner 28 mètres pour des serviettes à un artisan d'Octon. On peut penser d'ailleurs que les artisans se déplaçaient de village en village et de maison en maison, tout au moins lorsque le client fournissait la matière première ce qui était le cas le plus fréquent.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, H.-G. Paris, autre historien lodévois<sup>(8)</sup>, note que la fabrication de la toile de genêt se poursuit dans la région. Les ouvriers tisserands continuent à travailler pour les familles et non pour la vente. Leur technique n'a guère évolué, si l'on en croit H.-G. Paris, puisque « cette industrie n'est guère plus avancée ni plus arriérée que dans les temps anciens... »

## III. L'usage de la toile de maison

La mémoire familiale et les actes notariés nous ont fournis d'utiles renseignements sur l'usage de la toile de genêt dans la communauté du Puech et plus généralement dans les villages des Ruffes. Pour Broussonnet, « Le fil sert à faire du linge propre aux différents usages du ménage. Le plus gros-

sier est employé pour la grosse toile ; on en fait des draps pour envelopper les légumes et les fumiers qu'on veut transporter à quelque part ». Plus tard, particulièrement au début de notre siècle, ces prétendus draps seront remplacés par la serpillière ou le bourras en toile de jute que les paysannes confectionneront souvent elles-mêmes en réutilisant les sacs de semences ou d'engrais. « Les fils les plus fins sont réservés pour faire les draps de lit, les serviettes, les nappes, les chemises et même les jupes. Les paysans du Lodévois n'usent pas d'autre linge » - note encore Broussonnet - « les toiles fabriquées avec du fil de genêt sont d'un bon user ; elles sont aussi souples que celles que l'on fait avec du chanvre ; elles seraient peut-être aussi belles que celles qui se font avec le lin, si la filature en était plus soignée. Elles deviennent plus blanches à mesure qu'elles ont été plus souvent à la lessive. La toile de genêt est rarement à vendre, chaque famille n'en fabrique que pour son usage ». En 1787, le prix du fil de genêt le plus fin est de 24 sous la livre.

Les résidus de fabrication trouvent eux-mêmes à être employés : « Les chenevottes, lorsque la teigne en a été séparée, sont vendues pour servir à allumer le feu. On les met le plus souvent quatre par quatre dans un paquet, on en fait aussi des allumettes, mais qui ne valent pas celles du chanvre, quoique ces dernières donnent un feu moins vif que celui du genêt ».

Émile Appolis ajoute que le genêt d'Espagne sert aussi à l'alimentation des moutons pendant l'hiver : « ses rameaux deviennent pour les nombreux troupeaux des Ruffes, une ressource d'autant plus précieuse que c'est la seule nourriture fraîche que l'on puisse leur procurer durant la mauvaise saison ». Cette nourriture n'est d'ailleurs pas sans danger car elle provoque, si elle est exclusive de toute autre, une inflammation des voies urinaires.

Ainsi donc, pendant des siècles, nos ancêtres ont retiré de leur terre la plus ingrate cette toile de maison pour rentrer leurs récoltes, se vêtir, garnir leur lit, parer leur table. Elle était pour eux une richesse qui méritait de figurer dans les actes de famille les plus sacrés. Aujourd'hui, le rouet ne rythme plus les veillées villageoises, mais à chaque juin le genêt refléurit, jaune éclatant sur fond rougeâtre il demeure, d'une certaine manière, l'Or des Ruffes.

## NOTES

1. Les cinq actes notariés cités ici ont été relevés aux Archives départementales de l'Hérault, Série II E, notaires lodévois.
2. Archives familiales.
3. Olmet, commune d'Olmet-et-Villecun, à 3 km au sud-ouest de Lodève.
4. *Bulletin de la Société Géographique du Languedoc*, 1941, p. 42 à 48. Dans son étude Emile Appolis s'inspire lui-même très largement des « Observations sur la culture et les usages économiques du genêt d'Espagne » que Pierre-Marie-Auguste Broussonnet, le célèbre naturaliste montpelliérain, lui aussi d'origine lodévoise, a fait paraître le 15 février 1787 dans le *Journal du Languedoc*.
5. Pour ce qui concerne la culture de la vigne dans le Lodévois, voir l'ouvrage d'Emile Appolis, *Un pays languedocien au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : le Diocèse civil de Lodève*, Albi, 1951, 416-426.
6. Ernest Martin *Histoire de la Ville de Lodève depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, Montpellier, 1900. La note IX, 467-479, contient une étude minutieuse des multiples opérations que nécessitait au XVIII<sup>e</sup> siècle la fabrication du drap dans les manufactures lodévoises.
7. Emile Appolis, *op. cit.*, p. 538-542.
8. H.-C. Paris *Histoire de la Ville de Lodève, de son ancien diocèse et de son arrondissement actuel* ; Montpellier, 1851.

Pierre AUSSSEL

**LES AUSSSEL DU PUECH D'AUBAYGUE**

« Les Aussel du Puech d'Aubaygue », c'est l'histoire d'une lignée languedocienne entre 1600 et 1900.

Ce petit ouvrage est susceptible d'intéresser un public varié. D'un format 14,8 x 21, comptant 180 pages de petits caractères, il est clairement présenté et illustré de tableaux et de dessins.

L'auteur a édité par ailleurs une petite brochure polycopiée de 15 pages, sous reliure plastique, dans laquelle il présente les familles et la population du puech en 1640, à partir d'un complot terrien du village.

On peut se procurer ouvrage et brochure auprès de l'auteur Pierre Aussel, Cité Technique, 2, rue Jean-Moulin, 11108 Narbonne Cedex, aux conditions suivantes : (envoi franco contre chèque bancaire ou postal) Ouvrage (50 F, 46 F à partir de 2), Brochure (12 F, 10 F à partir de 2).

# Année de parution : 1987

## AU SOMMAIRE DU VOLUME 1986-1987



J. *GUILAINE*, J. *COULAROU*, L'habitat néolithique de Roquemengarde à Saint-Pons de Mauchiens ;

R. *ARIS*, Notes sur l'histoire d'Agde ;

D. *GARCIA*, L'âge du Fer dans la Moyenne Vallée de l'Hérault ;

Jean-Luc *FICHES*, L'oppidum d'Ambrussum à Ville-telle ;

M. *FEUGERE*, A. F. *LAURENS*, M. G. *COLIN*, Note sur la découverte du trésor d'argenterie antique de Béziers ;

A. *DURAND*, Propositions de datations pour quelques documents du Cartulaire d'Aniane ;

André *SOUTOU*, Le Prieuré et l'église Saint-Étienne de Prunet sur le Causse d'Aumelas ;

M. H. *PRIEUR*, Sociologie d'un quartier de Montpellier au XV<sup>e</sup> siècle : le quartier Sainte-Anne ;

M. *VEYSSIERE*, Évocation de Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève de 1489 à 1519 ;

R. *GUIRAUD*, Un chirurgien au temps de Louis XIV à Lunel ;

C. *NEGROU*, Délinquance et rapports sociaux d'après le procès de l'ordinaire de Pérols et de Grabels (1618-1741) ;

Alain *DEGAGE*, L'amirauté de Cette de 1691 à 1735, 3<sup>ème</sup> partie ;

Gilbert *LARGUIER*, Conseil de Ville et pouvoirs en Languedoc à Narbonne (milieu XVI<sup>e</sup>-milieu XVII<sup>e</sup> siècle) II ;

H. *DE VERGNETTE*, Un drame entre deux familles de Béziers au XVII<sup>e</sup> siècle : les Lort de Sérignan et les Gep ;

Henri *MICHEL*, Mireille LAGET ; Mireille Laget, Promis au Royaume ; Bibliographie des travaux de Mireille LAGET ;

G. *BONET*, Documents pour servir à l'histoire du coup d'État du 2 décembre 1851 à Montpellier (Témoignage d'Eugène Guiter) ;

E. *KHAYAD-JIAN*, La question arménienne dans « l'Éclair » de Montpellier ;

F. *ARZALIER*, Trois ans de journalisme militant en Languedoc : Jules Guesde à Montpellier ;

P. *PISTRE*, L'itinéraire singulier d'un franc-maçon : Jean-Jacques Martin (1862-1955) ;

J. *SMETS*, Histoire d'une famille paysanne à travers ses documents privés ;

G. *MERIAN*, Les filatures de soie : naissance d'une architecture ;

Jean-Claude *BARTHEZ*, Siran en Minervois ;

J.-C. *BESSAC*, Le travail traditionnel de la pierre tendre dans la région de Castries ;

P. *LAURENCE*, La facture du hautbois en Languedoc oriental ;

P. *AUSSEL*, La toile de maison ou l'or des Ruffes.

### CHRONIQUES :

Henri *MICHEL*, Chronique d'Histoire Moderne (1981-1984) ;

Louis *SECONDY*, L'enseignement secondaire en Languedoc-Roussillon, état de la recherche en 1986 ;

Gérard *BOULADOU*, Vers un regain des recherches sur le maquis ?

### NOTES DIVERSES :

A. *MOLINIER*, Jean Bernard Elzière : Histoire des Budos, seigneurs de Budos en Guyenne et de Portes Bertrand en Languedoc ; L'abbaye bénédictine de Saint-Félix-de-Montceau ;

Y. *MANNIEZ*, Les seigneurs de Villeneuve-lès-Béziers, leurs rapports avec l'Albigeois et le Rouergue ;

Jean *SAGNES*, Le mouvement ouvrier dans un département viticole, l'Hérault durant l'entre-deux-guerres ;

G. *GILLAND*, Le pont de Gignac ;

H. *BELUGOU*, Note sur « Contes et légendes en Languedoc » ;

Jean-Claude *RICHARD*, Table des sommaires (1970-1987).